

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-139-2023

-----  
TRAVAUX PUBLICS

-----  
POSE D'UNE GARGOUILLE

-----  
RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
RUE DU JEU D'ARC  
au niveau du n° 7a  
-----

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise EIFFAGE ZA de la Tuilerie – 71 640 DRACY-LE-FORT concernant la réalisation de travaux de pose d'une gargouille pour le compte de la Ville de SAINT-MARCEL,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation rue du Jeu d'Arc à Saint-Marcel au niveau du n°7a,

ARRÊTE

**Article 1er** : Du lundi 13 novembre 2023 à 8h00 jusqu'au vendredi 17 novembre 2023 à 18h00, lorsque la signalisation est en place, rue du Jeu d'Arc, au niveau du n°7a :

- le stationnement des véhicules sera interdit
- la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules s'effectuera sur la voie restée libre

**Article 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

**Article 3** : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 08 novembre 2023

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,  
Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le .....  
et publié, affiché ou  
notifié le ..... 09 NOV. 2023  
Le Maire  
Raymond BURDIN

